

Observation n°305 (Web)

Par AURELIE ASTIER

Déposée le 25 juillet 2019 à 16h45

Nous avons vu dans le projet de PLUI, délibération des communes, p.41 référence plan 2F08, une demande de déclassement d'une partie du bois de Belle croix sur la commune de Dompierre sur Mer, bois qui se situe derrière chez nous et pour lequel nous avons un accès direct depuis notre jardin par une porte existant depuis plus de 30 ans. Nous venons d'acheter ce pavillon et le bois a contribué à notre coup de coeur. Le projet du PLUI est de contribuer au bien être des habitants et à la préservation de l'environnement. Nous ne voyons pas en quoi enlever le seul espace vert au coeur de Belle croix contribue au bien être de ses habitants, bien au contraire. De plus, nous nous interrogeons sur l'intérêt socio-économique de déclasser ces parcelles pour les riverains de Belle croix.

Nous pensons que ce bois est apprécié par bon nombre d'habitants au regard de ce que nous avons pu entrevoir notamment comme espace de jeux pour les enfants.

A l'heure de la préservation de la nature et de l'environnement, nous pensons qu'il est important de conserver ce bois classé, gage de protection, bois qui héberge plusieurs espèces animales notamment des écureuils roux, animal rare dont l'habitat est déjà morcelé.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt porté à nos remarques et la reconsideration de votre demande

A.ASTIER et C. BOULIC